

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline

Deuxième rapport d'évaluation

20 juin 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec, le 23 juin 1997

Soeur Louise Bonta
Directrice des études
Le Collège dans la Cité de la
Villa Sainte-Marcelline
815, Avenue Upper Belmont
Westmount (Québec) H3Y 1K5

Objet : Version révisée de la PIEP du Collège

Madame la Directrice,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 20 juin dernier, la version révisée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de votre Collège. Il me fait plaisir de vous communiquer ses conclusions.

Le Collège a su tirer parti des commentaires formulés par la Commission, en janvier dernier, sur la première version de sa Politique. L'étape du suivi des évaluations de programmes a été explicitement intégrée au processus d'évaluation. Des ajouts correspondants, effectués dans les sections traitant des objectifs de la Politique et du partage des responsabilités, ont consolidé cette intégration. Par ailleurs, la crédibilité des comités d'évaluation pourra dorénavant être accrue par l'adjonction d'experts externes. Enfin, la description du contenu d'un rapport type d'évaluation est maintenant complète. Ces modifications ont bonifié la Politique et elles devraient en rendre plus efficace la mise en oeuvre.

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer